

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22913**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Master 2 Droit des Affaires, Spécialité Droit des Assurances

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Jean Moulin - Lyon 3	Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La spécialité « droit des assurances » est l'une des sept spécialités proposées dans le master 2, mention « Droit des affaires ».

Le titulaire du diplôme, de niveau BAC + 5 a une mission à la fois juridique, de conseil, commerciale et technique.

Il doit rédiger des contrats d'assurance conformément aux règles du droit des assurances, afin que les clauses contractuelles soient valables. Il doit instruire et régler un dossier d'indemnisation. Il doit envoyer des courriers motivés en cas de refus de garantie de la compagnie d'assurance. Il doit gérer la procédure de non-paiement des primes ou des cotisations

Il doit aussi conseiller les clients, professionnels et particuliers, et attirer leur attention sur l'adéquation du contrat à leurs besoins de garantie d'assurance.

Il doit posséder un très grand sens du relationnel, être aussi un bon commercial, sans oublier la maîtrise des outils informatiques.

Le titulaire du diplôme doit être capable de :

- Effectuer des recherches juridiques en cas de litige quant à l'exécution d'un contrat d'assurance
- Informer et conseiller sur tous les produits d'assurance proposés à la clientèle
- Bien exécuter les obligations d'information auxquels les professionnels de l'assurance sont légalement soumis
- Vérifier la recevabilité d'une demande d'indemnisation
- Répondre aux questions des assurés par téléphone, mails ou courriers
- Mettre en place une relation client grâce à une bonne prise de contact
- Déceler les besoins du client et l'aider à établir son cahier des charges dans sa recherche de garantie la plus adaptée
- Suivre les clients professionnels au quotidien
- Organiser son planning de façon rigoureuse et cohérente

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le futur diplômé peut être recruté par des structures telles que :

- Entreprises d'assurance (Sociétés commerciales ou Mutuelles)
- Cabinets de courtage
- Agents généraux
- Cabinets d'avocats ayant un département Assurances
- Cabinets d'audit de gestion des risques,
- Entreprises industrielles.

Les postes habituellement proposés sont :

Juriste d'assurances : Le Juriste en Assurance est un professionnel chargé de plusieurs tâches. Il peut ainsi s'occuper de l'élaboration de nouveaux produits d'assurance en veillant à ce que les règlements en vigueur soient respectés. Il doit s'assurer que les clients soient bien indemnisés s'ils ont souffert des dommages prévus par le contrat. Il peut également traiter les contentieux en jouant le rôle d'interface entre le client et l'assureur ;

Directeur du département de sinistres : il est le garant de la correcte application de la politique d'une compagnie d'assurance en matière de liquidation des sinistres. Dans ce cadre, il manage une équipe de gestionnaires et de juristes, tout en supervisant la vérification des garanties, la rapidité de traitement, la procédure de règlement, etc. Il peut suivre en direct certains dossiers sensibles (litige, fraude) et se spécialiser sur des risques nécessitant une expertise technique (construction, responsabilité civile).

Gestionnaire d'assurances : il gère les dossiers des assurés. Il occupe un poste spécialisé dans la production (souscription de contrats) ou le règlement des indemnités

Rédacteur de contrats : Il intervient à la suite du souscripteur en assurances pour spécifier les termes de l'engagement. Il peut aussi être amené à réaliser les appels de cotisations et à contrôler leur encaissement. Et il peut également gérer des litiges et contentieux. En outre, il analyse la demande de l'assuré ou du tiers et propose le service adapté.

Souscripteur grands comptes : risques professionnels surtout : Salarié d'une compagnie d'assurance, d'un réassureur ou d'un courtier, le souscripteur identifie les risques auxquels une entreprise cliente est soumise, afin d'établir des contrats permettant de les couvrir ;

Inspecteur commercial d'assurances : anime une équipe de conseillers commerciaux, eux-mêmes salariés de sa société d'assurances, ou bien des réseaux d'intermédiaires, agents généraux d'assurances ou courtiers d'assurances qui gèrent leur propre cabinet.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

C1109 : Rédaction et gestion en assurances

C1102 : Conseil clientèle en assurances

C1107 : Indemnités en assurances

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Accès sélectif pour tout titulaire d'un Master 1 de droit, ou diplôme équivalent, ou pouvant bénéficier d'une validation des acquis de l'expérience. Quand l'étudiant n'est pas titulaire d'un M1 de droit, il doit subir, avant la procédure d'admission proprement dite, une épreuve écrite de 3 heures en droit des obligations. Sélection sur dossier par le Directeur du M 2 puis entretien avec les candidats présélectionnés.

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 3 :

UE 1 : Enseignements fondamentaux : droit des assurances et de la responsabilité civile (17 ECTS)

UE 2 : Enseignements spécialisés : assurances et dommages corporels (8 ECTS)

UE 3 : Anglais de l'assurance (5 ECTS)

Semestre 4 :

UE 4 : Enseignements fondamentaux : droit des assurances approfondi (11 ECTS)

UE 5 : Enseignements spécialisés : assurances de la vie économique et intermédiation (11 ECTS)

Evaluation en entreprise (3ECTS)

Mémoire (5 ECTS)

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Conformément à la réglementation du diplôme
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Conformément à la réglementation du diplôme
En contrat de professionnalisation	X	Conformément à la réglementation du diplôme
Par candidature individuelle	X	Conformément à la réglementation du diplôme
Par expérience dispositif VAE	X	Conformément à la réglementation du diplôme

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arreté du 28 juin 2011

relatif aux habilitations de l'Université Jean Moulin Lyon 3 à délivrer les diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

[Institut des Assurances de Lyon](#)

Lieu(x) de certification :

Université Jean Moulin - Lyon 3 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Institut des Assurances de Lyon

50 avenue Tony Garnier

Etage 1 - Plot 3

69007 Lyon

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

L'Institut des Assurances de Lyon a été créé en 1973 dans le cadre de la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Sa création résulte d'une collaboration entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et la Fédération Française des Sociétés d'Assurances, la Fédération Nationale des Syndicats d'Agents Généraux d'Assurances et la Fédération Française des Courtiers d'Assurances et de Réassurances.